

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 23 AVRIL à 20 HEURES 30**

L'an deux mil quatorze et le vingt trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Seignelay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Thierry CORNIOT, Maire.**

**Présents** : Céline CHANCY, Jérôme BROCHARD, Chantal GUIDEZ, Marc SEGRETIN, Michèle SELLIER, Bernard GUIMBERT, Christine BENARD, Nicolas BEAUBIS, Patrick MANGIN, Isabelle FERREIRA DE LIMA, Jean-Claude MARTIN, Emmanuelle LECOMTE, Jean-Claude GRISI, Martine MICHEL, Domenico LONGO, Daniel HENRY

**Absents excusés** : Florence HAULTCOEUR donne procuration à Jean-Claude MARTIN  
Sabrina CHAUVET donne procuration à Martine MICHEL

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Jérôme BROCHARD

Le compte-rendu de la séance précédente n'a pas fait l'objet d'observation.

Le Maire soumet au Conseil les différents sujets à l'ordre du jour :

**Affectation du résultat par anticipation budget eau et assainissement**

Le maire propose de reporter :

A la section de fonctionnement recette au chapitre 002, la somme de	195 049,00 €
A la section d'investissement recette au chapitre 001, la somme de	17 069,00 €

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

**Budget Primitif 2014 Eau et Assainissement**

Le budget 2014 proposé par le maire est en déséquilibre excédentaire pour les deux sections.

**Section Fonctionnement**  
Dépenses : 54 783,00 €  
Recettes : 260 049,00 €

**Section Investissement**  
Dépenses : 17 150,00 €  
Recettes : 49 952,00 €

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Monsieur Daniel HENRY demande pourquoi nous avons une différence entre le montant qui est budgétisé cette année et celui de l'année dernière. Il demande si nous

allons augmenter le tarif de l'eau. Monsieur le Maire l'informe que la part communale n'a pas bougé mais que la différence s'explique par le fait que la commune d'Hauterive doit procéder à des versements, issus d'une convention entre les deux communes, afin de régulariser le retard de paiement des années précédentes.

### **Affectation du résultat par anticipation budget maison de l'enfance**

Le maire propose de reporter :

A la section de fonctionnement recette au chapitre 002, la somme de	37 100,00 €
A la section d'investissement recette au chapitre 1068, la somme de	42 000,00 €
A la section d'investissement recette au chapitre 001, la somme de	2 803,00 €

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

### **Budget primitif 2014 Maison de l'Enfance**

Le budget 2014 proposé par le maire est équilibré dans les 2 sections.

<b>Section Fonctionnement</b>	<b>Section Investissement</b>
Dépenses : 450 400 €	Dépenses : 46 500 €
Recettes : 450 400 €	Recettes : 46 500 €

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Monsieur Domenico LONGO demande pourquoi nous prévoyons plus de charges de personnel. Monsieur le Maire l'informe qu'avec la mise en place des rythmes scolaires, il faut que l'on prévoie plus de personnel afin de proposer des activités de qualités. Pour le moment nous ne savons pas encore combien d'enfants participeront aux TAP. Il faut donc anticiper.

Monsieur Domenico LONGO demande combien il y a de personnes à la maison de l'enfance. Monsieur le Maire rappelle l'effectif, soit : 7 personnes.

### **Taux des 4 taxes**

	<u>Rappel 2013</u>	<u>Proposition 2014</u>
Taxe Habitation :	19,78%	Taxe Habitation : 19,78 %
Taxe Foncière Bâtie :	14,19 %	Taxe Foncière Bâtie : 14,19 %
Taxe F. Non Bâtie :	48,62 %	Taxe F. Non Bâtie : 48,62 %
Cotis. Fonc. Entreprises :	19,66 %	Cotis. Fonc. Entreprises : 19,66%

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taxes communales.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

### **Affectation du résultat par anticipation budget commune**

Le maire propose de reporter :

A la section de fonctionnement recette au chapitre 002, la somme de	14 944,00 €
A la section d'investissement recette au chapitre 001, la somme de	149 266,00 €

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

### **Budget primitif 2014 Commune**

Le budget 2014 proposé par le maire est en déséquilibre excédentaire en investissement.

#### **Section Fonctionnement**

Dépenses : 1 321 944,00 €

Recettes : 1 321 944,00 €

#### **Section Investissement**

Dépenses : 432 795,00 €

Recettes : 516 603,00 €

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe que les subventions aux associations seront réparties à un prochain conseil.

Madame Martine MICHEL demande si Monsieur le Maire compte baisser ses indemnités du fait qu'il cumule 3 mandats. Monsieur le Maire l'informe qu'effectivement les élus avaient prévus de revoir leurs indemnités à la baisse afin de participer à l'effort communal.

Monsieur Daniel HENRY demande si nous avons payé le surcoût concernant la rue du Docteur Chauvelot. Monsieur le Maire rappelle qu'une action en justice est engagée et nous réglerons ce que nous conseillera notre avocat.

### **Indemnités du maire et des adjoints :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil la réglementation pour les indemnités de fonction du Maire et des Adjoints et les montants fixés, en respect des textes réglementaires au taux maximal, soit 43 % de l'indice brut 1015 pour le maire et 16,5 % de l'indice brut 1015 pour les adjoints ainsi que la majoration maximum d'indemnités de fonction de chef lieu de canton.

Monsieur le Maire propose au conseil une diminution de 10 % pour les indemnités des élus. Le taux sera donc de 39 % de l'indice brut 1015 pour le maire et de 14,85 % de l'indice brut 1015 pour les adjoints.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

### **Désignation des délégués auprès du C.C.A.S.**

Monsieur le Maire propose les élus suivants afin de siéger au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale:

Marc SEGRETIN – Chantal GUIDEZ – Emmanuelle LECOMTE – Bernard GUIMBERT – Isabelle FERREIRA DE LIMA – Sabrina CHAUVET

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

### **Nomination d'un représentant au sein du conseil d'administration de la Résidence Colbert :**

Monsieur le Maire propose au conseil la candidature de Madame Chantal GUIDEZ pour représenter la commune auprès du conseil d'administration de la Résidence Colbert.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le conseil que Madame Chantal GUIDEZ a une grande expérience dans le secteur hospitalier.

### **Désignation des délégués auprès de la FDEY et le syndicat du bassin du Serein :**

Monsieur le Maire informe le conseil que nous devons désigner un membre auprès de la FDEY. Il propose donc la candidature de Monsieur Marc SEGRETIN

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le conseil que nous devons désigner un membre titulaire et un suppléant auprès du syndicat du bassin du Serein. Il propose donc la candidature de :

Monsieur Jean-Claude MARTIN – membre titulaire –  
Monsieur Domenico LONGO – membre suppléant -

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

### **Désignation des délégués auprès des différents organismes :**

Pour représenter les élus au CNAS (Comité National d'Action Sociale) Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Marc SEGRETIN.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

### **Renouvellement délégation signature – état civil - :**

Considérant qu'il y a lieu, pour le bon fonctionnement du service public d'instaurer une délégation de fonctions et de signature auprès des agents communaux pour la signature d'actes d'état civil, monsieur le maire propose :

- de renouveler la délégation pour Madame Sandra LEFLOCH
- de donner la délégation à Madame Julie CHANCY

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

### **Autorisation de signature de la convention pour le remboursement du balayage des voies communautaires 2013 :**

La communauté de Communes est en charge du balayage des voies communautaires. Deux communes ont une balayeuse et se charge de faire réaliser le balayage par des agents. La communauté de communes nous reverse donc le montant qui devrait lui être facturé.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité et charge le maire de signer la convention correspondante.

### Informations diverses

- Madame Martine MICHEL demande pourquoi le vote des représentants pour les commissions n'était pas à l'ordre du jour. Monsieur le Maire l'informe que la réglementation a changé et que les commissions doivent être désormais convoquées dans les huit jours qui suivent le vote. Comme le conseil municipal a lieu pendant les vacances, Monsieur le Maire informe le conseil que le vote des commissions aura lieu courant mai.
- Madame Martine MICHEL demande pourquoi elle n'a pas eu de réponse positive concernant sa demande d'avoir une page dans le bulletin municipal. Monsieur le Maire l'informe que la réglementation ne l'oblige que pour les communes de + de 3500 habitants. De plus, le bulletin municipal de la commune est un bulletin d'informations et non une tribune.
- Monsieur Daniel HENRY demande à Monsieur le Maire ce qu'il pense du nouveau découpage du canton. Monsieur le Maire lui répond qu'il faudra désormais considérer le canton comme une circonscription.

L'ordre du jour est épuisé.

Le Maire lève la séance à 21 h 30

Le Secrétaire,

Le maire,  
Thierry CORNIOT

Les membres,



